N° 3406 — 11e Année | CINQ CENTIMES | Mardi 6 Juin 1899

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53
Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an, 24 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES

ANNONCES	0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES	0 fr. 50 —
FAITS DIVERS	0 fr. 75 —
LOCALES	1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse.

Téléphone

Attentat Royaliste contre M. Loubet

Chronique de la Semaine

Un grand événement s'est produit à la fin de la semaine qui vient de finir.

La Cour de cassation, toutes chambres réunies, vient de proclamer que Dreyfus avait été illégalement jugé et injustement condamné.

La sentence de 1894 est entachée de nullité et voilà un grand martyr qui revient du bagne d'où l'aura arraché la conscience publique, aidée de son sonore et vibrant porte-voix, la presse.

Il ne nous appartient pas de nous étendre longuement, dans une chronique hebdomadaire, sur ce sujet tragique et puissamment émouvant. Nous ne voulons retenir qu'une chose se dégageant des évènements récents : C'est que la République vient d'affirmer, à la face de l'univers, la supériorité sur tous les autres, de son système de gouvernement basé sur la liberté.

Dans quel état monarchique, dans quel pays jouissant d'un régime autoritaire, une campagne aussi ardente pour la justice et la vérité aurait-elle pu se produire ?

Où aurait-on pu tenir tête avec une pareille vigueur à tant de préjugés, lutter avec tant de véhémence contre le gouvernement même ?

On a vu l'étrange attitude de M. Méline, s'efforçant de mettre des bâtons dans les roues à la marche implacable de la vérité. On a assisté aux efforts désespérés des coteries affolées préférant couvrir une infamie plutôt que de se résigner à avoir tort.

Que d'encre dépensée au service de la mauvaise foi ! Que de tristes besognes accomplies pour le maintien quand même, envers et contre tous, de la plus criante des iniquités !

Et tout cela n'a servi qu'à retarder de quelque temps, l'épanouissement de la vérité.

Car elle est venue, la grande respectable, parfois si peu respectée, surtout en nos temps troublés.

Elle étincelle, radieuse, éclatante, éblouissant de ses rayons les yeux aux regards louches et troubles de ses adversaires.

On a eu beau amonceler autour d'elle la brume des nuages les plus noirs et les plus épais.

Elle émerge au travers des nuées et devant elle, les fronts les plus récalcitrants sont obligés bon gré, mal gré, de s'incliner, dissimulant ainsi la pourpre de la honte qui les envahit.

Un grand crime avait été commis et défendu ensuite par toutes les jésuitières de France.

Une grande réparation se prépare sous les auspices de cette presse républicaine si décriée par la presse catholique à laquelle elle donne aujourd'hui le haut exemple des honnêtetés professionnelles, des grandes loyautés et des sentiments généreux.

Il eut été si facile de laisser un innocent au bagne, si facile surtout de le supposer coupable. Ceux qui savaient ou pressentaient cette innocence l'ont clamé hautement contre l'opinion publique même et ce n'est pas un des moindres honneurs de notre rédacteur en chef et camarade, Georges Robert, d'avoir dès la première *heure embouché hardiment son clairon de combat* pour jeter aux échos ce qu'il sentait être la vérité.

Il a fallu quelque temps à d'autres, sincères comme lui, mais moins convaincus, pour partager sa persuasion et le suivre dans la campagne qu'il entamait avec la vigueur qu'il apporte dans *ces sortes de choses.*

Mais les évènements éclairèrent les esprits. Le suicide du colonel Henry fit jaillir l'étincelle illuminant subitement l'ombre jetée sur les embroussaillements touffus et savants de cette affaire et bientôt, après les hésitations de la première heure, tout le monde suivit à plein cœur, *le clairon d'avant-garde qu'avait été Robert.*

Aujourd'hui, la rude besogne est à peu près terminée. Les grands juges de France qui, à des heures comme celles-ci sont la conscience même du pays, viennent de proclamer au nom de la justice l'erreur commise en 1894.

La révision va commencer et bientôt après, infailliblement, la réhabilitation.

Et tout ce qui s'est fait, tout ce qui s'est dit, écrit, dépensé d'efforts n'a été productif, nos adversaires mêmes seraient obligés de le reconnaître, que parce que la France est en République.

Sous un gouvernement autoritaire, il a longtemps que les Scherer-Kestner, les Zola, les Clémenceau, les Depasse et autres vigoureux champions de la pensée humaine, auraient été rejoindre à la Guyane l'innocent que le régime de liberté républicaine, assoiffé de justice et de vérité, arrache aujourd'hui à son bagne.

Vraiment le moment est mal choisi pour les prétendants d'entrer en lice ; les produits des jésuitières qui ont donné à plein collier depuis deux ans, pour le maintien d'un israélite à l'île du Diable, n'ont plus qu'à se taire et à regagner leur sombre taupinière.

La République leur crie : En voilà assez !

Et avec la République, le pays tout entier, écœuré de tant de lâchetés, de vilenies, d'hypocrisies et de mensonges, se demande avec inquiétude si longtemps encore, les élèves de la rue des Postes continueront à pourrir les états-majors des vaillantes armées de la France républicaine.

⁂

Après la trompette, le fifre.

On fait circuler depuis quelques jours, dans les écoles de Tourcoing et de la région, une brochure assez intéressante, tant par son esprit d'un cléricalisme hautement proclamé, que par les appréciations bizarres qu'elle contient.

La publication en question a pour titre : « Je suis pour l'école neutre » et se divise en chapitres suggestifs.

Nous ne perdrons pas notre temps à discuter sérieusement toutes les calembredaines offertes à la dégustation de catholiques à l'estomac robuste, néanmoins, il est des perles qu'il convient de ramasser, ne serait-ce que pour en décorer plus tard l'auréole de Saint-Flamidien (vierge et martyr).

La brochure débute par ces mots : *l'école sans Dieu est* **nécessairement** *l'école contre Dieu* ; l'école sans catéchisme est **nécessairement** *l'école contre le catéchisme.* »

L'auteur de la brochure nous permettra de lui faire une première remarque :

L'enseignement religieux nous apprend que Dieu est partout.

Dans ces *conditions, comment* pourrait-il y avoir une école sans Dieu ? En admettre la possibilité, est ne pas reconnaître la puissance divine et refuser au Très-Haut le don d'ubiquité proclamé par l'Eglise.

Voilà pour le premier point.

Maintenant, admettons, comme le proclament *des gens affligés d'une orthodoxie suspecte,* que Dieu puisse être exclu de l'école, : en quoi son absence, établirait-elle que l'école est dirigée contre lui ?

Blasphème-t-on le nom de Dieu à l'école laïque ?

Y apprend-on l'athéisme ?

L'enseignement qui y est donné est-il dirigé contre la religion ?

Pas le moins du monde. On se contente d'instruire les élèves d'après le programme scolaire conçu et imposé par l'Etat. On ne s'occupe point de catéchisme, cette besogne incombant au curé ou aux prêtres de l'endroit et toute liberté est *laissée aux pères de famille catholiques de faire* donner, à côté de l'enseignement classique, l'enseignement religieux à leurs enfants, le jeudi et le dimanche.

Et chaque chose se trouve ainsi à sa place.

L'enseignement laïque est donné cinq jours par semaine à l'école de l'Etat.

L'enseignement religieux est donné tous les jeudis et les dimanches à l'église.

Quoi de plus clair, de plus logique et de plus conforme à la liberté de conscience ?

Par conséquent, dire que l'école laïque est une école sans Dieu, est une bêtise.

Prétendre qu'une école sans catéchisme est une école contre le catéchisme est une autre ânerie.

Continuons la brochure :

« L'école laïque c'est *Satan* converti en pédagogue. »

On regrette de ne pas trouver, à la suite de cette déclaration, l'avis que tous les directeurs d'écoles laïques ont les pieds fourchus.

⁂

Ce qu'il y a d'amusant à constater, c'est le rôle considérable que Satan joue depuis quelque temps dans notre Etat républicain.

On le sort de sa boite à chaque instant.

Jamais diable n'a montré plus d'activité, plus d'habileté, plus de perspicacité. Chaque fois qu'un prêtre commet une bêtise, c'est la faute du diable.

Chaque fois qu'une loi, qu'un règlement, qu'un arrêté quelconque contrarie le clergé dans son commerce, c'est Satan qui en est la cause.

Tout ce qui embête le monde ecclésiastique, tout ce qui ne pense pas comme lui et ne se soumet pas à sa férule, se recommande de Satan et est invariablement voué à l'Enfer.

Franchement, cette histoire en scie satanique ne perdrait rien à être un peu modifiée.

On a même le droit d'être surpris qu'un clergé aussi roublard, aussi retord, aussi « fin de siècle » quand il s'agit d'organiser des sondages subtils dans les porte-monnaies de la chrétienté résignée, se montre aussi arriéré, aussi « vieux jeu », dans son système invariable de menaces.

En remisant pour quelque temps, Satan au fond d'un placard, on laisserait au moins au monde de l'orthodoxie le temps de respirer.

Vraiment, le croquemitaine que l'on nous exhibe à tous propos, commence à être démodé.

On nous le montre trop.

Satan nous embête. On l'a assez vu.

⁂

Pour en revenir et en terminer avec la brochure nous y trouvons encore les jolies choses que voici :

Au maître qui abhorre le catéchisme, vous ne devez pas confier une pièce d'argent, comment lui confierez-vous l'âme de vos enfants ?

. . . .

Pères et mères ! *Vous devez désirer la mort de vos enfants, plutôt que de les voir dans de tels centres de perdition.*

Toute la bienséance, toute la hauteur de pensée, tout l'esprit de tolérance et de charité chrétiennes des éducateurs catholiques, se trouvent dans les abominables lignes que nous venons de citer.

Nous laisserons aux pères et aux mères de famille auxquels s'adresse la brochure, le soin d'en apprécier la saveur et la moralité.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

On dit...

Féminisme et tabagie — L'autre jour, à Louvain en Belgique, une jeune et jolie femme monte dans le compartiment des « Dames seules ».

A peine installée, elle tire de son sac un élégant porte-cigarette, et... se met à en griller une.

Protestations de ses compagnes. La fumeuse tient bon et continue à envoyer au nez des voyageuses les spirales bleuâtres de son tabac d'Orient.

D'où procès !...

La dame aux cigarettes soutient qu'elle a droit : 1° de fumer ; 2° d'entrer dans le compartiment des dames seules.

Sa conclusion nous paraît juste ; qu'on installe des compartiments de *fumeuses.*

J'ACCUSE...!

Au lendemain de la revision, comment ne pas reproduire l'admirable, le prophétique article de l'*Aurore* du 13 janvier 1898 ? « Zola, a écrit M. Séailles, a agi ce jour-là à la façon d'un homme qui, enfermé dans une chambre où l'air devient étouffant, se précipite vers la fenêtre et, au risque de s'ensanglanter, enfonce la *vitre pour appeler un peu d'air et de lumière.* »

La lumière est faite. A cette heure, si longtemps attendue, n'est-il pas légitime de rappeler la page inoubliable de celui qui, le premier, seul au milieu des huées et des menaces, il y a dix-huit mois, eut le courage de crier : « Justice ! »

Lettre à M. Félix Faure

Monsieur le Président,

Me permettez-vous, dans ma gratitude pour le bienveillant accueil que vous m'avez fait un jour, d'avoir le souci de votre juste gloire et de vous dire que votre étoile, si heureuse jusqu'ici, est menacée de la plus honteuse, de la plus ineffaçable des taches ?

Vous êtes sorti sain et sauf des basses calomnies, vous avez conquis les cœurs. Vous apparaissez rayonnant dans l'apothéose de cette fête patriotique que l'alliance russe a été pour la France, et vous vous préparez à présider au solennel triomphe de notre Exposition universelle, qui couronnera notre grand siècle de travail, de vérité et de liberté. Mais quelle tache de boue sur votre nom — j'allais dire sur votre règne — que cette abominable affaire Dreyfus ! Un conseil de guerre vient, par ordre, d'oser acquitter un Esterhazy, soufflet suprême à toute vérité, à toute justice. Et c'est fini, la France a sur la joue cette souillure, l'histoire écrira que c'est sous votre présidence qu'un tel crime social a pu être commis.

Puisqu'ils ont osé, j'oserai aussi, moi. La vérité, je la dirai, car j'ai promis de la dire, si la justice, régulièrement saisie, ne la faisait pas, pleine et entière. Mon devoir est de parler, je ne veux pas être complice. Mes nuits seraient hantées par le spectre de l'innocent qui expie là-bas, dans la plus affreuse des tortures, un crime qu'il n'a pas commis.

Et c'est à vous, Monsieur le Président, que je la crierai, cette vérité, de toute la force de ma révolte d'honnête homme. Pour votre honneur, je suis convaincu que vous l'ignorez. Et à qui donc dénoncerai-je la tourbe malfaisante des vrais coupables, si ce n'est à vous, le premier magistrat du pays ?

Du Paty de Clam, l'homme néfaste

La vérité d'abord sur le procès et sur la condamnation de Dreyfus.

Un homme néfaste a tout mené, a tout fait, c'est le colonel du Paty de Clam, alors simple commandant. Il est l'affaire Dreyfus tout entière, on ne la connaîtra que lorsqu'une enquête loyale aura établi nettement ses actes et ses responsabilités. Il apparaît comme l'esprit le plus fumeux, le plus compliqué, hanté d'intrigues romanesques, se complaisant aux moyens des romans-feuilletons, les papiers volés les lettres anonymes, les rendez-vous dans les endroits déserts, les femmes mystérieuses qui colportent, de nuit, des preuves accablantes. C'est lui qui imagina de dicter le bordereau à Dreyfus ; c'est lui qui rêva de l'étudier dans une pièce entièrement revêtue de glaces ; c'est lui que le commandant Forzinetti, nous représente armé d'une lanterne sourde, voulant se faire introduire près de l'accusé endormi pour projeter sur son visage un brusque flot de lumière et surprendre ainsi son crime, dans l'émoi du réveil. Et je n'ai pas à tout dire, qu'on cherche, on trouvera. Je déclare simplement que le commandant du Paty de Clam, chargé d'instruire l'affaire Dreyfus, comme officier judiciaire, est, dans l'ordre des dates et des responsabilités, le premier coupable de l'effroyable erreur judiciaire qui a été commise.

Le bordereau était depuis quelque temps déjà entre les mains du colonel Sandheer, directeur du bureau des renseignements, mort depuis de paralysie générale. Des « fuites » avaient lieu, des papiers disparaissaient, comme il en disparaît aujourd'hui encore et l'auteur du bordereau était recherché lorsqu'un *a priori* se fit peu à peu que cet auteur ne pouvait être qu'un officier de l'Etat-Major, et un officier d'artillerie : double erreur manifeste, qui montre avec quel esprit superficiel on avait étudié ce bordereau, car un examen raisonné démontre qu'il ne pouvait s'agir que d'un officier de troupe. On cherchait donc dans la maison, on examinait les écritures, c'était comme une affaire de famille, un traître à surprendre dans les bureaux mêmes, pour l'en expulser. Et, sans que je veuille refaire ici une histoire connue en partie, le commandant du Paty de Clam entre en scène, dès qu'un premier soupçon tombe sur Dreyfus.

Instruction tortionnaire

A partir de ce moment, c'est lui qui a inventé Dreyfus, l'affaire devient son affaire, il se fait fort de confondre le traître, de l'amener à des aveux complets.

Il y a bien le ministre de la guerre, le général Mercier, dont l'intelligence semble médiocre ; il y a bien le chef de l'Etat-Major, le général de Boisdeffre qui paraît avoir cédé à sa passion cléricale, et le *sous-chef de l'Etat-Major, le général Gonse,* dont la conscience a pu s'accomoder de bien des choses.

Mais au fond, il n'y a d'abord que le commandant du Paty de Clam, qui les mène tous, qui les hypnotise, car il s'occupe aussi de spiritisme, d'occultisme, il converse avec les esprits.

On ne croira jamais les expériences auxquelles il a soumis le malheureux Dreyfus, les pièges dans lesquels il a voulu le faire tomber, les enquêtes folles, les *imaginations monstrueuses,* toute une démence torturante.

Ah ! cette première affaire, elle est un cauchemar, pour qui la connaît dans ses détails vrais ! Le commandant du Paty de Clam arrête Dreyfus, le met au secret. Il court chez Mme Dreyfus, la terrorise, lui dit que si elle parle, son mari est perdu. Pendant ce temps, le malheureux s'arrachait la chair, hurlait son innocence. Et l'instruction a été faite ainsi, *comme dans une chronique du quinzième* siècle, au milieu du mystère, avec une complication d'expédients farouches, tout cela basé sur une seule charge enfantine, ce bordereau imbécile, qui n'était pas seulement une trahison vulgaire, qui était aussi la plus impudente des escroqueries, car les fameux secrets livrés se trouvaient presque tous sans valeur. Si j'insiste, c'est que l'œuf est ici, d'où va sortir plus tard le vrai crime, l'épouvantable déni de justice dont la France est malade. Je voudrais faire toucher du doigt comment l'erreur judiciaire a pu être possible, comment elle est née des machinations du commandant du Paty de Clam, comment le général Mercier, les généraux de Boisdeffre et Gonse ont pu s'y laisser prendre, engager peu à peu leur responsabilité dans cette erreur, qu'ils ont cru devoir, plus tard, imposer comme la vérité sainte, une vérité qui ne se discute même pas. Au début, il n'y a donc de leur part que de l'incurie et de l'inintelligence. Tout au plus, les sent-on céder aux passions religieuses du milieu et aux préjugés de l'esprit de corps. Ils ont laissé faire la sottise.

Dreyfus devant le Conseil de guerre

Mais voici Dreyfus devant le conseil de guerre. Le huis clos le plus absolu est exigé. Un traître aurait ouvert la frontière à l'ennemi, pour conduire l'empereur allemand jusqu'à Notre-Dame, qu'on ne prendrait pas des mesures de silence et de mystère plus étroites. La nation est frappée de stupeur, on chuchote des faits terribles, de ces trahisons monstrueuses qui indignent l'histoire, et naturellement la nation s'incline. Il n'y a pas de châtiment assez sévère, *elle applaudira à la dégradation publique,* elle voudra que le coupable reste sur son rocher d'infamie, dévoré par le remords. Est-ce donc vrai les choses indicibles, les choses dangereuses, capables de mettre l'Europe en flammes, qu'on a dû enterrer soigneusement derrière ce huis clos ? Non ! il n'y a eu, derrière, que les imaginations romanesques et démentes du commandant du Paty de Clam. Tout cela n'a été fait que pour cacher le plus saugrenu *des romans-feuilletons. Et il suffit, pour s'en* assurer, d'étudier attentivement l'acte d'accusation lu devant le conseil de guerre.

Le néant de l'accusation

Ah ! le néant de cet acte d'accusation ! Qu'un homme ait pu être condamné sur cette note, c'est un prodige d'iniquité. Je défie les honnêtes gens de le lire sans que leur cœur bondisse d'indignation et *crie leur révolte, en pensant à l'expiation démesurée,* là-bas, à l'île du Diable. Dreyfus sait plusieurs langues, crime ; on n'a trouvé chez lui aucun papier compromettant, crime ; il va parfois dans son pays d'origine, crime ; il est laborieux, il a le souci de tout savoir, crime ; il ne se trouble pas, crime ; il se trouble, crime. Et les naïvetés de rédaction, les formelles assertions dans le vide ! On nous avait parlé de quatorze chefs d'accusation : nous *n'en trouvons qu'une seule en fin de compte,* celle du bordereau ; et nous apprenons même que les experts n'étaient pas d'accord, qu'un d'eux, M. Gobert a été bousculé militairement, parce qu'il se permettait de ne pas conclure dans le sens désiré. On parlait aussi de vingt-trois officiers qui étaient venus accabler Dreyfus de leurs témoignages. Nous ignorons encore leurs interrogatoires, mais il est certain que tous ne l'avaient pas chargé ; et il est à remarquer, en outre, que tous appartenaient aux bureaux de la guerre. C'est un procès de famille, on est là entre soi, et il faut s'en souvenir : l'Etat-Major a voulu le procès, l'a jugé, et il vient de le juger une seconde fois.

Donc, il ne restait que le bordereau, sur lequel les experts ne s'étaient pas entendus. On raconte que, dans la chambre du conseil, les juges allaient naturellement acquitter. Et, dès lors, comme l'on comprend l'obstination désespérée avec laquelle, pour justifier la condamnation, on affirme aujourd'hui l'existence d'une pièce secrète, accablante, la pièce qu'on ne peut montrer, qui légitime tout, devant laquelle nous devons nous incliner, le bon dieu invisible et inconnaissable. Je la nie, cette pièce, je la nie de toute ma puissance ! Une pièce ridicule, oui, peut-être la pièce où il est question de petites femmes, et où il est parlé d'un certain D... qui devient trop exigeant, quelque mari sans doute trouvant qu'on ne lui payait pas sa femme assez cher. Mais une pièce intéressant la défense nationale, qu'on ne saurait produire sans que la guerre fût déclarée demain, non, non ! C'est un mensonge ; et cela est d'autant plus odieux et cynique qu'ils mentent impunément sans qu'on puisse les en convaincre. Ils ameutent la France, ils se cachent derrière sa légitime émotion, ils ferment les bouches en troublant les cœurs, *en pervertissant* les esprits. Je ne connais pas de plus grand crime civique.

Voilà donc, M. le président, les faits qui expliquent comment une erreur judicaire a pu être commise ; et les preuves morales, la situation de fortune de Dreyfus, l'absence de motifs, son continuel cri d'innocence, achèvent de le montrer comme une victime des extraordinaires imaginations du commandant du Paty de Clam, du milieu clérical où il se trouvait, de la chasse aux « sâles juifs », qui déshonore notre époque.

Picquart le héros

Et nous arrivons à l'affaire Esterhazy. Trois ans se sont passés, beaucoup de consciences restent troublées profondément, s'inquiètent, cherchent, finissent par se convaincre de l'innocence de Dreyfus.

Je ne ferai pas l'historique des doutes, puis de la conviction de M. Scheurer-Kestner. Mais, pendant qu'il fouillait de son côté, il se passait des faits graves à l'état-major même. Le colonel Sandherr était mort, et le lieutenant-colonel Picquart lui avait succédé comme chef du bureau des renseignements. Et c'est à ce titre, dans l'exercice de ses fonctions, que ce dernier eut un jour entre les mains une lettre-télégramme, adressée au commandant Esterhazy, par un agent d'une puissance étrangère. Son devoir strict était d'ouvrir une enquête. La certitude est qu'il n'a jamais agi en dehors de la volonté de ses supérieurs. Il soumit donc ses soupçons à ses supérieurs hiérarchiques, le général Gonse, puis le général de Boisdeffre, puis le général Billot, qui avait succédé au général Mercier comme ministre de la guerre. Le fameux dossier Picquart, dont il a été tant parlé, n'a jamais été que le dossier Billot, j'entends le dossier fait par un subordonné pour son ministre, le dossier qui doit exister encore au ministère de la guerre. Les recherches durèrent de mai à septembre 1896, et ce qu'il faut affirmer bien haut, c'est que le général Gonse était convaincu de la culpabilité d'Esterhazy, c'est que le général de Boisdeffre et le général Billot ne mettaient pas en doute que le fameux bordereau fût de l'écriture d'Esterhazy. L'enquête du lieutenant-colonel Picquart avait abouti à cette constatation certaine. Mais l'émoi était grand, car la condamnation d'Esterhazy entraînait inévitablement la revision du procès Dreyfus ; et c'était ce que l'état-major ne voulait à aucun prix.

Il dut y avoir là une minute psychologique pleine d'angoisse. Remarquez que le général Billot n'était compromis dans rien, il arrivait tout frais, il pouvait faire la vérité. Il n'osa pas, dans la terreur sans doute de l'opinion publique, certainement aussi dans la crainte de livrer tout l'Etat-Major, le général de Boisdeffre, le général Gonse, sans compter les sous-ordres. Puis, ce ne fut là qu'une minute de combat entre sa conscience et ce qu'il croyait être l'intérêt militaire.

Quand cette minute fut passée, il était déjà trop tard. Il s'était engagé, il était compromis. Et depuis lors, sa responsabilité n'a fait que grandir, il a pris à sa charge le crime des autres, il est aussi coupable qu'eux, car il a été le maître de faire justice, et il n'a rien fait. Comprenez-vous cela ! voici un an que le général Billot, que les généraux de Boisdeffre et Gonse savent que Dreyfus est innocent, et ils ont gardé pour eux cette effroyable chose, et ces gens-là dorment, et ils ont des femmes et des enfants qu'ils aiment !

Le colonel Picquart avait rempli son devoir d'honnête homme. Il insistait auprès de ses supérieurs, au nom de la justice. Il les suppliait même, il leur disait combien leurs délais étaient impolitiques devant le terrible orage qui s'amoncelait, qui devait éclater, lorsque la vérité serait connue. Ce fut, plus tard, le langage que M. Scheurer-Kestner tint également au général Billot, l'adjurant par patriotisme de prendre en main l'affaire, de ne pas la laisser s'aggraver, au point de devenir un desastre public. Non ! le crime était commis, l'Etat-Major ne pouvait plus avouer son crime. Et le lieutenant-colonel Picquart fut envoyé en mission, on l'éloigna de plus loin en plus loin, jusqu'en Tunisie, où l'on voulut même un jour honorer sa bravoure, en le chargeant d'une mission qui l'aurait fait sûrement massacrer, dans les parages où le marquis de Morès a trouvé la mort. Il n'était pas en disgrâce, le général Gonse entretenait avec lui une correspondance amicale. Seulement, il est des secrets qu'il ne fait pas bon d'avoir surpris.

Esterhazy est le traître

A Paris, la vérité marchait, irrésistible, et l'on sait de quelle façon l'orage attendu éclata. M. Mathieu Dreyfus dénonça le commandant Esterhazy comme le véritable auteur du bordereau, au moment où M. Scheurer-Kestner allait déposer, entre les mains du garde des sceaux, une demande en révision du procès. Et c'est ici que le commandant Esterhazy paraît. Des témoignages le montrent d'abord affolé, prêt au suicide ou à la fuite. Puis, *tout d'un coup, il paye d'audace, il étonne Paris* par la violence de son attitude. C'est que du secours lui était venu, il avait reçu une lettre anonyme l'avertissant des menées de ses ennemis, une dame mystérieuse s'était même dérangée de nuit pour lui remettre une pièce volée à l'état-major, qui devait le sauver. Et je ne puis m'empêcher de retrouver là le lieutenant-colonel du Paty de Clam, en reconnaissant les expédients de son imagination fertile. *Son œuvre, la culpabilité de Dreyfus, était en péril,* et il a voulu sûrement défendre son œuvre. La révision du procès, mais c'était l'écroulement du roman-feuilleton si extravagant, si tragique, dont le dénouement abominable a lieu à l'île du Diable ! C'est ce qu'il ne pouvait permettre. Dès lors, le duel va avoir lieu entre le lieutenant-colonel Picquart et le lieutenant-colonel du Paty de Clam, l'un le visage découvert, l'autre masqué. On les retrouvera prochainement tous deux devant la justice civile. Au fond, c'est toujours l'état-major qui se défend, qui ne veut pas avouer son crime, dont l'abomination grandit d'heure en heure.

Les protecteurs d'Esterhazy

On s'est demandé avec stupeur quels étaient les protecteurs du commandant Esterhazy. C'est d'abord dans l'ombre, le lieutenant-colonel du Paty de Clam qui a tout machiné, qui a tout conduit. Sa main se trahit aux moyens saugrenus. Puis, c'est le général de Boisdeffre, c'est le général Gonse, c'est le général Billot lui-même, qui sont bien obligés de faire acquitter le commandant, puisqu'ils ne peuvent laisser reconnaître l'innocence de Dreyfus, sans que les bureaux de la guerre croulent sous le mépris public. Et le beau résultat de cette situation prodigieuse, c'est que l'honnête homme là-dedans, le lieutenant-colonel Picquart, qui seul a fait son devoir, va être la victime, celui qu'on bafouera et qu'on punira. O justice, quelle affreuse désespérance serre le cœur ! On va jusqu'à dire que c'est lui le faussaire, qu'il a fabriqué la carte-télégramme pour perdre Esterhazy. Mais, grand Dieu ! pourquoi ? dans quel but ? Donnez un motif. Est-ce que celui-là aussi est payé par les juifs ? Le joli de l'histoire est qu'il était justement antisémite. Oui ! nous assistons à ce spectacle infâme, des hommes perdus de dettes et de crimes dont on proclame l'innocence, tandis qu'on frappe l'honneur même, un homme à la vie sans tache ! Quand une société en est là, elle tombe en décomposition.

Voilà donc, monsieur le président, l'affaire Esterhazy : un coupable qu'il s'agissait d'innocenter. Depuis bientôt deux mois, nous pouvons suivre heure par heure, la belle besogne. J'abrège, car ce n'est ici, en gros, que le résumé de l'histoire dont les brûlantes pages seront un jour écrites tout au long. Et nous avons donc vu le général de Pellieux, puis le commandant Ravary, conduire une enquête scélérate d'où les coquins sortent transfigurés et les honnêtes gens salis. Puis, on a convoqué le Conseil de guerre.

Le second Conseil de guerre

Comment a-t-on pu espérer qu'un conseil de guerre déferait ce qu'un conseil de guerre avait fait ?

Je ne parle même pas du choix toujours possible des juges. L'idée supérieure de discipline, qui est dans le sang de ces soldats ne suffit-elle à infirmer leur pouvoir même d'équité ? Qui dit discipline dit obéissance. Lorsque le ministère de la guerre, le grand chef, a établi publiquement, aux acclamations de la représentation nationale, l'autorité absolue de la chose jugée, vous voulez qu'un conseil de guerre lui donne un formel démenti ? Hiérarchiquement, cela est impossible. Le général Billot a suggestionné les juges par sa déclaration ; et ils ont jugé comme ils doivent aller au feu, sans raisonner. L'opinion préconçue qu'ils ont apportée sur leur siège est évidemment celle-ci : « Dreyfus a été condamné pour crime de trahison par un conseil de guerre ; il est donc coupable, et nous, conseil de guerre, nous ne pouvons le déclarer innocent ; or nous savons que reconnaître la culpabilité d'Esterhazy, ce serait proclamer l'innocence de Dreyfus ». Rien ne pouvait les faire sortir de là.

Ils ont rendu une sentence inique qui à jamais pèsera sur nos conseils de guerre, qui entachera désormais de suspicion tous leurs arrêts. Le premier conseil de guerre a pu être inintelligent, le second est forcément criminel. Son excuse, je le répète, est que le chef suprême avait parlé, déclarant la chose jugée inattaquable, sainte et supérieure aux hommes, de sorte que des inférieurs ne pouvaient dire le contraire. On nous parle de l'honneur de l'armée, on veut que nous l'aimions, que nous la respections. Ah ! certes, oui, l'armée qui se lèverait à la première menace, qui défendrait la terre française, elle est tout le peuple et nous n'avons pour elle que tendresse et respect. Mais il ne s'agit pas d'elle, dont nous voulons justement la dignité dans notre besoin de justice. Il s'agit du sabre, le maître qu'on nous donnera demain peut-être. Et baiser dévotement la poignée du sabre, le dieu, non !

La jésuitière de l'état-major

Je l'ai démontré d'autre part : l'affaire Dreyfus était l'affaire des bureaux de la guerre, un officier de l'état-major, dénoncé par ses camarades de l'état-major, condamné sous la pression des chefs de l'état-major. Encore une fois, il ne peut revenir innocent, sans que tout l'état-major soit coupable. Aussi les bureaux, par tous les moyens imaginables, par des campagnes de presse, par des communications, par des influences, n'ont-ils couvert Esterhazy que pour perdre une seconde fois Dreyfus. Ah ! quel coup de balai le gouvernement républicain devrait donner dans cette jésuitière, ainsi que l'appelle le général Billot lui-même ! Où est-il, le ministère vraiment fort et d'un patriotisme sage, qui osera tout y refondre et tout y renouveler ? Que de gens je connais qui, devant une guerre possible, tremblent d'angoisse, en sachant dans quelles mains est la défense nationale ! et quel nid de basses intrigues, de commérages et de dilapidations, est devenu cet asile sacré, où se décide le sort de la patrie ! On s'épouvante devant le jour terrible que vient d'y jeter l'affaire Dreyfus, ce sacrifice humain d'un malheureux, d'un « sale juif » ! Ah ! tout ce qui s'est agité là de démence et de sottise, des imaginations folles, des pratiques de basse police, des mœurs d'inquisition et de tyrannie, le bon plaisir de quelques galonnés mettant leurs bottes sur la nation, lui rentrant dans la gorge son cri de vérité et de justice, sous le prétexte menteur et sacrilège de la raison d'Etat !

Et c'est un crime encore que de s'être appuyé sur la presse immonde, que de s'être laissé défendre par toute la fripouille de Paris, de sorte que voilà la fripouille qui triomphe insolemment dans la défaite du droit et de la simple probité. C'est un crime d'avoir accusé de troubler la France ceux qui la veulent généreuse, à la tête des nations libres et justes, lorsqu'on ourdit soi-même l'impudent complot d'imposer l'erreur, devant le monde entier. C'est un crime d'empoisonner les petits et les humbles, d'exaspérer les passions de réaction et d'intolérance, en s'abritant derrière l'odieux antisémitisme, dont la grande France libérale des droits de l'homme mourra, si elle n'en est pas guérie. C'est un crime que d'exploiter le patriotisme pour des œuvres de haine, et c'est un crime enfin que de faire du sabre le dieu moderne, lorsque toute la science humaine est au travail pour l'œuvre prochaine de vérité et de justice.

M. Scheurer-Kestner et Picquart

Cette vérité, cette justice, que nous avons si passionnément voulues, quelle détresse à les voir ainsi souffletées, plus méconnues et plus obscurcies ! Je me doute de l'écroulement qui doit avoir lieu dans l'âme de M. Scheurer-Kestner, et je crois bien qu'il finira par éprouver un remords, celui de n'avoir pas agi révolutionnairement, le jour de l'interpellation au Sénat, en lâchant tout le paquet, pour tout jeter à bas. Il a été le grand honnête homme, l'homme de sa vie loyale, il a cru que la vérité se suffisait à elle-même, surtout lorsqu'elle lui apparaissait éclatante comme le plein jour. A quoi bon tout bouleverser, puisque bientôt le soleil allait luire ? Et c'est de cette sérénité confiante dont il est si cruellement puni. De même pour le lieutenant-colonel Picquart, qui, par un sentiment de haute dignité, n'a pas voulu publier les lettres du général Gonse. Ces scrupules l'honorent d'autant plus, que, pendant qu'il restait respectueux de la discipline, ses supérieurs le faisaient couvrir de boue, instruisaient eux-mêmes son procès, de la façon la plus inattendue et la plus outrageante. Il y a deux victimes, deux braves gens, deux cœurs simples qui ont laissé faire Dieu, tandis que le diable agissait. Et l'on a même vu, pour le lieutenant-colonel Picquart, cette chose ignoble : un tribunal français, après avoir laissé le rapporteur charger publiquement un témoin, l'accuser de toutes les fautes, a fait le huis clos, lorsque ce témoin a été introduit pour s'expliquer et se défendre. Je dis que cela est un crime de plus et que ce crime soulèvera la conscience universelle. Décidément, les tribunaux militaires se font une singulière idée de la justice.

Telle est donc la simple vérité, monsieur le Président, et elle est effroyable, elle restera pour votre présidence une souillure. Je me doute bien que vous n'avez aucun pouvoir en cette affaire, que vous êtes le prisonnier de la Constitution et de votre entourage. Vous n'en avez pas moins un devoir d'homme auquel vous songerez, et que vous remplirez. Ce n'est pas, d'ailleurs, que je désespère le moins du triomphe. Je le répète avec une certitude plus véhémente : la vérité est en marche, et rien ne l'arrêtera. C'est d'aujourd'hui seulement que l'affaire commence, puisque aujourd'hui seulement les positions sont nettes : d'une part, les coupables qui ne veulent pas que la lumière se fasse ; de l'autre les justiciers qui donneront leur vie pour qu'elle soit faite. Quand on enferme la vérité sous terre, elle s'y amasse, elle y prend une force telle d'explosion, que, le jour où elle éclate, elle fait tout sauter avec elle. On verra bien, si l'on ne vient pas de préparer, pour plus tard le plus retentissant des désastres.

Les accusations

Mais cette lettre est longue, monsieur le Président, et il est temps de conclure.

J'accuse le lieutenant-colonel du Paty de Clam d'avoir été l'ouvrier diabolique de l'erreur judiciaire, en inconscient, je veux le croire, et d'avoir ensuite défendu son œuvre néfaste, depuis trois ans, par les machinations les plus saugrenues et les plus coupables.

J'accuse le général Mercier de s'être rendu complice, tout au moins par faiblesse d'esprit, d'une des plus grandes iniquités du siècle.

J'accuse le général Billot d'avoir eu entre les mains les preuves certaines de l'innocence de Dreyfus et de les avoir étouffées, de s'être rendu coupable de ce crime de lèse-humanité et de lèse-justice, dans un but politique et pour sauver l'Etat-Major compromis.

J'accuse le général de Boisdeffre et le général *Gonse de s'être rendus complices du même crime,* l'un sans doute par passion cléricale, l'autre peut-être par cet esprit de corps qui fait des bureaux de la guerre l'arche sainte, inattaquable.

J'accuse le général de Pellieux et le commandant Ravary d'avoir fait une enquête scélérate, j'entends par là une enquête de la plus monstrueuse partialité, dont nous avons, dans le rapport du second, un impérissable monument de naïve audace.

J'accuse les trois experts en écritures, les sieurs Belhomme, Varinard et Couard, d'avoir fait des rapports mensongers et frauduleux, à moins qu'un examen médical ne les déclare atteints d'une maladie de la vue et du jugement.

J'accuse les bureaux de la guerre d'avoir mené dans la presse, particulièrement dans l'*Eclair* et dans l'*Echo de Paris*, une campagne abominable, pour égarer l'opinion et couvrir leur faute.

J'accuse enfin le premier conseil de guerre d'avoir violé le droit, en condamnant un accusé sur une pièce restée secrète, et j'accuse le second conseil de guerre d'avoir couvert cette illégalité, par ordre, en commettant à son tour le crime juridique d'acquitter sciemment un coupable.

En portant ces accusations, je n'ignore pas que je me mets sous le coup des articles 30 et 31 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881, qui punit les *délits de diffamation. Et c'est volontairement que je m'expose.*

Quant aux gens que j'accuse, je ne les connais pas, je ne les ai jamais vus, je n'ai contre eux ni rancune ni haine. Ils ne sont pour moi que des entités, des esprits de malfaisance sociale. Et l'acte que j'accomplis ici n'est qu'un moyen révolutionnaire pour hâter l'explosion de la vérité et de la justice.

Je n'ai qu'une *passion,* celle de la lumière, au nom de l'humanité qui a tant souffert et qui a droit au bonheur. Ma protestation enflammée n'est que le cri de mon âme. Qu'on ose donc me traduire en Cour d'assises et que l'enquête ait lieu au grand jour !

J'attends.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de mon profond respect.

Emile ZOLA.

Le 23 février 1898, Zola était condamné à un an de prison et 3.000 francs d'amende, le gérant de l'*Aurore* était condamné à quatre mois de prison et 3.000 francs d'amende.

A la requête de MM. Couard, Belhomme et Varinard, le 10 août 1898, Zola était condamné à un mois de prison et 1.000 francs d'amendes, Perreux à 1.000 francs d'amende.

Les experts obtenaient 30.000 francs de dommages-intérêts. On se souvient qu'ils ont saisi et vendu les meubles de Zola pour avoir paiement de cette indemnité.

ATTENTAT ROYALISTE contre M. Loubet AUX COURSES D'AUTEUIL

Paris, 4 juin. — Le Président de la République a bien voulu, ainsi qu'il l'avait promis, rehausser aujourd'hui de sa présence la réunion sportive d'Auteuil solennisée par l'épreuve du grand steeple français.

M. Emile Loubet, remettant au jour du Grand Prix la sortie de la daumont élyséenne s'est rendu à Auteuil en simple victoria, accompagné du général Bailloud.